

## **Protocole sanitaire : information aux parents**

Chers parents

*En ces temps de pandémie, la vigilance, l'implication et la responsabilité de tous sont essentielles pour limiter la propagation du virus et protéger vos enfants.*

*C'est pourquoi, il vous est demandé de :*

- **Prendre la température de votre enfant le matin avant le départ pour l'école et le soir avant le coucher.**
- **Ne pas amener votre enfant à l'école si celui-ci présente de la fièvre (37°8) ou au moins un autre symptôme compatible avec la maladie COVID 19** (toux, éternuements, essoufflement, maux de gorge, troubles digestifs,...) **et de consulter votre médecin traitant qui jugera s'il est nécessaire de pratiquer un test de dépistage.** Nous vous demandons également de prévenir rapidement l'école si tel était le cas afin qu'en collaboration avec le médecin scolaire du secteur, nous puissions mettre en œuvre les mesures nécessaires.

*L'école de votre enfant met actuellement tout en œuvre pour l'accueillir avec les mesures de sécurité qui s'imposent. Les gestes barrière, la distanciation sociale et le lavage des mains vont être enseignés à votre enfant pendant les prochains jours pour lui permettre de les intégrer et de les appliquer. Nous vous demandons, bien évidemment, pour la compréhension et la protection de vos enfants de poursuivre l'application de ces consignes à votre domicile.*

*Cependant, si malgré la mise en place de toutes ces précautions, un enfant ou un enseignant venait à déclarer la maladie COVID 19, la situation serait analysée par le directeur de l'école et le médecin scolaire référent du secteur.*

*En fonction des cas de figure, il pourra vous être demandé si votre enfant n'a pas de symptôme mais qu'il a été en contact avec le virus (cas d'un malade dans la classe), de garder votre enfant en isolement pendant 14 jours (temps maximal d'incubation de la maladie) et de faire réaliser un test de dépistage pour éliminer le risque chez votre enfant de portage asymptomatique (votre enfant est atteint par la maladie sans être malade mais il contamine les autres). Nous vous demanderons de communiquer au plus vite, au médecin scolaire, le résultat de ce test de dépistage, afin que celui-ci, si cela est nécessaire, puisse mettre rapidement en œuvre les mesures de protection et de dépistage des autres élèves.*

*Si votre enfant présente des symptômes sur le temps scolaire, il sera immédiatement isolé et nous vous demanderons de venir le chercher le plus rapidement possible afin de limiter les risques de contamination des autres élèves. Il vous sera également demandé de consulter au plus vite votre médecin traitant et de faire réaliser, si le médecin traitant le juge nécessaire, un test de dépistage. Vous devrez communiquer, au plus vite, au médecin scolaire le résultat de ce test, afin que celui-ci puisse mettre rapidement en œuvre les mesures de protection et de dépistage des autres élèves.*

*Du côté communal, la mairie a mis en place un protocole sanitaire et d'entretien des locaux ( école, garderie, restaurant scolaire) ainsi qu'une formation aux gestes barrière en partenariat avec le sdis79. Le protocole sanitaire communal pour les écoles maternelle et élémentaire, la garderie et les restaurants scolaires sera diffusé aux parents d'élèves après la validation par l'Education Nationale de la réouverture des écoles communales.*

*Nous vous remercions pour votre implication,*

*Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire, la municipalité de Villiers en Plaine*